RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20250422-AR25_2726H1-AR
Reçu en Préfecture le 23/04/2025
Publication 23/04/2025

ARRÊTÉ N° ARR_2025_236

Objet : autorisation de travaux relative au réaménagement d'un commerce de parfumerie et cosmétique sous l'enseigne L' OCCITANE EN PROVENCE (lot n° 156) situé dans l'enceinte du centre commercial régional Westfield/Vélizy2 sis 2 avenue de l'Europe Vélizy-Villacoublay.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU la loi n° 2055-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public pris par arrêté du 25 juin 1980 modifié,

VU la demande d'autorisation de travaux n° 78 640 25 VV 005 du 10 février 2025 portant sur un Établissement Recevant du Public (E.R.P.),

VU l'avis émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 25 VV 005,

VU l'avis émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 25 VV 005,

CONSIDÉRANT l'avis favorable annexé au présent acte, émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité, dans son procès-verbal n° AT 25VV005, en date du 25 mars 2025,

CONSIDÉRANT l'avis favorable annexé au présent acte, émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité, dans son procès-verbal n° 73055, en date du 27 mars 2025,

Pour toute correspondance :
M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr
www.velizy-villacoublay.fr

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation de travaux relative au réaménagement d'un commerce de parfumerie et cosmétique sous l'enseigne ***L'OCCITANE EN PROVENCE (lot n° 156)*** situé dans l'enceinte du centre commercial Régional Westfield/Vélizy2 à Vélizy-Villacoublay est **ACCORDÉE** en application du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.).

L'exploitant ***devra respecter les prescriptions*** des procès-verbaux de la Sous-Commission Départementale de Sécurité et de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité et se conformer à la réglementation en vigueur.

Article 2 : La présente décision ainsi que les annexes sont notifiées à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Article 3 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 22/04/2025

MAIRIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY (Les Yvelines)

Pascal Thévenot
Maire